



Saisie de biens mobiliers

Par **jolysim**, le **28/06/2013** à **09:58**

Bonjour ,

Mon ami vit chez moi, dans ma maison et mes meubles , participe aux frais de fonctionnement du quotidien et d'entretien de la maison ; et celà depuis 12 ans.
Un huissier lui a envoyé un courrier pour faire une saisie à notre adresse, donc chez moi, avec serrurier et police !
En a t il le droit ? c'est chez moi !!
Je vous remercie pour votre réponse

Par **amajuris**, le **28/06/2013** à **21:07**

bjr,

si votre ami est domicilié chez vous, il est logique que l'huissier lui écrive à votre adresse.
récupérer le maximum de factures pour prouver que les biens vous appartiennent.
mais il existe des saisies sur compte bancaire ou sur les rémunérations.
cdt

Par **jolysim**, le **28/06/2013** à **21:31**

un grand merci